

<b>Domaine</b>	Design
<b>Filière</b>	Master en Architecture d'intérieur
<b>Titre du module</b>	<b>Atelier de conception 2</b>
<b>Type de module</b>	Module spécifique à la filière - Module obligatoire *
<b>Code</b>	MAIMTAC2
<b>Type de formation</b>	Master
<b>Crédits ECTS</b>	12 ECTS
<b>Semestre</b>	Semestre 2
<b>Lieu</b>	HEAD – Genève
<b>Prérequis</b>	Aucun prérequis
<b>Langues principales</b>	Français et anglais
<b>Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage</b>	Approfondir ses connaissances et compétences professionnelles et conceptuelles.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	<p>Travail en atelier, workshops ponctuels (le cas échéant avec des intervenant-e-x-s extérieurs) ou autres formes.</p> <p>L'étudiant-e-x imagine, conçoit, dessine, modélise, planifie et supervise l'ensemble des étapes permettant de passer d'une idée à un projet d'architecture d'intérieur abouti. Les dimensions créatives, techniques et communicationnelles d'un projet sont toutes exercées dans ce cadre.</p> <p>Les étudiant-e-s peuvent être amené-e-x-s à produire des projets individuels et/ou collectifs.</p>
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par les enseignant-e-x-s en charge du module. La note finale de l'atelier prendra en compte les notes attribuées lors du/des jurys intermédiaires et des éventuelles évaluations menées pendant le semestre, selon les indications écrites fournies en début de semestre par le corps professoral en charge du module.</p> <p>La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impression, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation.</p> <p>L'assiduité et la participation aux enseignements font aussi parties des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement.</p> <p>Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note moyenne minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>
<b>Modalités de remédiation</b>	<p>Remédiation : pas de remédiation possible.</p> <p>Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.</p>
<b>Enseignant-e-x-s</b>	Leonid Slonimskiy
<b>Responsable du module</b>	Javier Fernandez Contreras
<b>Descriptif validé le</b>	30.06.2023
<b>Par</b>	Javier Fernandez Contreras, responsable du Master Architecture d'intérieur de la HEAD – Genève

\* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.